

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Glycine 1 % p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: GL4001SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Non classé pour les dangers physiques ou pour la santé selon GHS.

Mentions d'avertissement : Aucun(e)

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Aucun(e)

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 56-40-6	Glycine, qualité réactif	1 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	99 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. N'effectuer pas le bouche à bouche sur une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v

Après contact avec la peau :

Laver les mains et la peau exposée avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée. Mal de tête.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange: Aucun(e)

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de produire de la poussière. Peut causer des brûlures. Peut causer une légère irritation des yeux. L'ingestion de ce produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Une ventilation normale est suffisante.

Précautions environnementales:

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer et recueillir dans un contenant pour l'élimination. Éviter de produire de la poussière. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Assurer une ventilation. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Voir Section 5. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Voir Section 5. Voir Section 8. Un ménage de routine devrait être institué afin que les poussières ne

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v

s'accumulent pas sur les surfaces. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Référez-vous aux sections 5, 8, et 10.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:	56-40-6, Glycine, ACGIH VLS: SO, OSHA PEL : SO.
Contrôles techniques appropriés:	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Une ventilation normale est suffisante.
Protection respiratoire:	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Une ventilation normale est suffisante.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.
Protection oculaire:	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.
Mesures générales d'hygiène:	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Environ 1
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau :
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v	
Densité à 20°C:	Non déterminé
Molecular Weight:	75.05 g/mol

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales. Sensible à l'humidité.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

La production de poussière, l' excès de chaleur, les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Vapeurs ou gaz irritants et hautement toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.28.2014

Glycine 1 % p/v

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).